

Mise en œuvre des recommandations du Forum mondial relatives à la transparence des personnes morales et à l'échange de renseignements émises dans le rapport de phase 2 de la Suisse

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 17 janvier 2018 relative à la procédure de consultation susmentionnée nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

Conformément à votre demande, nous vous adressons ci-dessous la prise de position du canton de Neuchâtel sur ce sujet.

Le présent rapport a pour objectif la mise en œuvre des recommandations émises par le Forum mondial lors de son dernier rapport. Elles concernent la transparence des personnes morales et certaines modalités de l'échange de renseignements. Cette mise en conformité de la législation suisse est nécessaire afin de pouvoir être prise en considération lors du prochain examen par les pairs. Il s'agit ainsi d'éviter à la Suisse des contre-mesures dommageables de la part d'autres États qui mettraient en péril notre place économique.

En ce sens, nous n'avons pas de remarque à apporter à la présente consultation.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur cet objet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 23 avril 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND